

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

S M I C A

Immeuble Le Sérial
10 rue du Faubourg Lo Barri
12000 RODEZ

Séance : 8 décembre 2023
Numéro : 5
Objet : Décision modificative

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-trois,
Le huit décembre,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 23 novembre 2023, se sont réunis à la salle de réunion du Centre Culturel – Archives Départementales, 25 Avenue Victor Hugo - 12000 RODEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.
10 membres présents, 5 membres représentés, 12 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Roland AYGALLENQ, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Marielle FERAL, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Paul MARTY.

Membres représentés : Valérie ABADIE-ROQUES, Jean-Louis CALVET, Colette FEYBESSE, Jacques GARDE, Thierry SERIN.

Membres absents : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Anne CALMELS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER, Eric TRANNOIS, Jean-François VIDAL.
Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Vu les articles R314-227 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président indique au Comité syndical qu'une décision modificative doit être adoptée afin de tenir compte d'éléments nouveaux qui n'étaient pas connus au moment du vote du BP.
Ces mouvements sont retracés dans le tableau ci-dessous.

12202	SYNDICAT MIXTE (SMICA)	DM n°3 2023
Code INSEE	Budget SMICA	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65818 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	30 000.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

L'explication de cette décision modificative résulte de la volonté d'augmenter les crédits du chapitre 65 afin de pouvoir terminer de payer les licences auprès de l'UGAP et de respecter les principes de sincérité et d'annualité budgétaires.

Madame la Payeuse Départementale ayant été consultée, elle a indiqué que cela n'appelait pas d'observations de sa part.

Par ailleurs, le Président souhaite porter à la connaissance du Comité Syndical l'information selon laquelle un virement de crédits a été opéré depuis la dernière réunion du Comité Syndical. Celle-ci lui était autorisée du fait de la fongibilité des crédits. Il s'agit des sommes issues du filet de sécurité inflation qui auraient été perçues à tort par le SMICA. Aussi, un virement de 9 112 euros du chapitre 011 vers le chapitre 014 (Reversement sur dotations et participations) a été réalisé.

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à la décision modificative du BP 2023 du SMICA

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL